



Fiches-labels

Cosmos

Standard international de la cosmétique naturelle et bio qui harmonise les normes BDIH, Cosmébio, Ecocert, ICEA et Soil Association..



Cosmos Organic & Cosmos Natural

Nom officiel

Cosmos - COSMetics Organic Standard

Site web

<http://www.cosmos-standard.org>

Produits concernés

Cosmétiques et produits d'hygiène

Portée du label

Environnement

Critères du label

Cosmos distingue 5 types d'ingrédients qui doivent chacun répondre aux exigences du cahier des charges :

- Eau
- Ingrédients minéraux (non renouvelables ; encadrement d'usage strict)
- Agro-ingrédients transformés physiquement
- Agro-ingrédients transformés chimiquement (certifiables par l'usage de matières agricoles bio et de procédés propres et autorisés par le cahier des charges)
- Autres ingrédients

Cosmos se décline en deux catégories, les cosmétiques naturels et les cosmétiques bio, dont le marquage apparaîtra aux côtés des labels Cosmebio, BDIH, etc. pour peu que les produits satisfassent aux exigences du cahier des charges spécifique.

Cosmos natural : cosmétiques naturels

Pas de minimum requis pour les ingrédients bio

Indication obligatoire du pourcentage d'ingrédients naturels par rapport au total du produit
Mentions « issus de l'agriculture biologique » en regard des agro-ingrédients physiquement transformés et des ingrédients d'origine bio dans la liste INCI

Cosmos organic : cosmétiques bio

Minimum 95% des agro-ingrédients transformés physiquement sont bio

Minimum 20% des ingrédients du produit fini sont bio (10% pour les produits à rincer, les produits aqueux non-émulsionnés et autres produits composés de min 80% de substances minérales ou d'origine minérale)

Interdiction

- des nano-matériaux,
- des OGM,
- de l'irradiation des ingrédients aux rayons X et gamma,
- des tests sur animaux (à l'exception des tests obligatoires de certains ingrédients).

Seuls certains procédés de fabrication et transformation sont autorisés. Dans les procédés de transformation des ingrédients bio, les ingrédients pétrochimiques et l'halogénéation sont interdits.

L'emballage est limité au maximum, les matériaux recyclés et recyclables sont favorisés.

Toute la phase de production, gestion des déchets comprise, est soumise à un plan d'éco-management.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<https://cosmosstandard.files.wordpress.com/2017/01/cosmos-standard-french-v2.pdf>

Qui est « derrière » ce label ?

COSMOS-standard AISBL, une association sans but lucratif basée à Bruxelles, dont les fondateurs sont les organismes de certification BDIH (Allemagne), COSMEBIO & ECOCERT Greenlife (France), ICEA (Italie), SOIL ASSOCIATION (Grande-Bretagne)

Contrôle indépendant

- AUSTRALIAN CERTIFIED ORGANIC
- BUREAU VERITAS
- ECOCERT Greenlife
- ICEA
- IONC
- SOIL ASSOCIATION CERTIFICATION

Avis d'écoconso

Cosmos est une démarche globale exigeante qui qualifie des cosmétiques naturels et/ou bio. L'interdiction des nanoparticules est à noter. On peut déplorer qu'aucun pourcentage minimal d'ingrédients bio dans les cosmétiques naturels ne soit exigé.

Les produits portant ce marquage sont disponibles en magasin écologique / bio, en parapharmacie et dans certains secteurs de la grande distribution.

Références écoconso

Fiche-conseil 169 - [Les labels pour cosmétiques](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<http://cosmos-standard-rm.org/data/indexcp.php>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/cosmos>